

La cantine est un service assuré par la collectivité pour en assurer le bon fonctionnement merci de prendre en compte les modalités suivantes :

Inscription obligatoire la semaine précédente jusqu'au jeudi midi :

Les fiches d'inscriptions et les tickets doivent être remplies et déposés **dans la boîte aux lettres de la mairie** qui se trouve sur le parvis de la mairie **au plus tard le Jeudi soir** pour la semaine suivante.

(Les fiches d'inscription sont disponibles à la Mairie ou sur le site de la mairie : www.valleraugue.fr/.....).

Pour que l'inscription soit valable il faut obligatoirement joindre les tickets remplis avec date nom prénom de l'enfant à la fiche d'inscription, et remplir correctement une fiche **par enfant ou par famille**.

Pour toute inscription correspondant à un jour réservé par les parents, même si l'enfant n'est pas présent, **le repas est dû, sauf :**

- En cas de maladie de l'enfant
- Sauf évènement sérieux et imprévisible

Pour ces modifications prendre contact avec la Mairie (et non avec le personnel de cantine)

avant 8h30 au 04-67-81-79-60

RAPPELS :

- ❖ Pour la bonne organisation générale ni le personnel de mairie ni le personnel de cantine ne remplira pas les fiches d'inscriptions ou les tickets, *il est de la responsabilité des parents de le faire dans les délais impartis.*
- ❖ Aucune inscription ne sera prise hors délai **Il n'est pas possible de faire rajouter un repas** et aucun rappel (mail ou téléphonique) ne sera fait aux parents pour signifier les oublis d'inscription.
- ❖ Le principe du pique-nique apporté par l'enfant 1 jour non inscrit à la cantine doit rester un évènement exceptionnel, toutefois vous devez en informer la mairie le matin.

DANS TOUS LES CAS

Si l'ensemble de la classe ne prend pas le repas (sortie scolaire, absence de professeur,...) **c'est l'école qui se charge d'annuler l'inscription** auprès de la mairie, **le ticket** préalablement fourni sera rendu et réutilisé pour un repas futur. *Pensez à les demander à la mairie)*

Pour Information

Les familles participent au coût du repas avec un ticket préalablement acheté en mairie (prix 2.75€)

Pour chaque enfant, la mairie complète le prix du repas qui est réellement de 3.98 Euros.

Voici le lien pour consulter les menus qui sont en ligne, ils sont également affichés à l'école.

<http://www.molostoff-traiteur.com/cuisines-centrales/>

Pour la semaine de la rentrée scolaire les inscriptions doivent être déposées en mairie le 31/08/2017 avant midi.

Exceptionnellement un réajustement sera fait le lundi 4 septembre.